

Délibération du Conseil municipal

Séance du 27 septembre 2022

Le vingt-sept septembre deux mille vingt-deux, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHRON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corine, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, SOURCE Corinne, VIGNER Jean-Philippe
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir (art. L2121.20)	
	BOUSSICAULT Gérald, DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, RETHORE Jacqueline
Absent(s) excusés	
Absent(s)	
	PARENTEAU Jean-Louis, YANNOU Aude
Secrétaires de séances	
	LANGLOIS Danielle, REGRAGUI Sidi Kamal

Convocation adressée le 21 septembre 2022, article L.2121.12 CGCT
Liste des délibérations publiée le 29 septembre 2022, article L.2121.25 CGCT

22SE2709-07 | Approbation du rapport annuel déchets 2021 d'Angers Loire Métropole

Monsieur Robert DESOEUVRE, adjoint délégué à la Transition écologique et aux Travaux, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article D2224-3,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 14 décembre 2020 portant approbation du projet de pacte de gouvernance entre les communes et Angers Loire Métropole,

Considérant le rapport déchets 2021 présenté par Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il convient aux communes membres d'Angers Loire Métropole d'approuver ce rapport,

Considérant l'avis du Comité Consultatif Transition Energétique et Aménagement en date du 19 septembre 2022,

En accord avec le bureau municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Approuve le rapport déchets 2021 d'Angers Loire Métropole.**

VOTE	
En exercice	33
Présents	27
Pouvoirs	4
Pris part au vote	31
	POUR 30
	CONTRE 1 (D. LIZE)
	ABSTENTION 0
	TOTAL 31

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON



A handwritten signature of "Jean-Paul PAVILLON" is written across a circular official stamp. The stamp features a central emblem depicting a bridge or similar structure, surrounded by the text "MAIRIE DES PONT'S DE CÉ" at the top and bottom, and "49130 (M. et L.)" in the center, all enclosed within a circular border.